

Il est rappelé que les élections Municipales se dérouleront les dimanches 15 et, si nécessaire, 22 mars prochains. Ce scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures et ce dans chacun des treize bureaux de vote suivants :

F L E R S 2	
N° 1	Forum - Salle de spectacle (bureau centralisateur) 9 rue du Collège
N° 2	Elémentaire Paul Bert – Salle polyvalente 34 rue Plessard
N° 3	Primaire Jean de la Fontaine – Restaurant scolaire 55 rue Bernard Palissy
N° 4	Maison d'activités Emile Halbout – Salle d'accueil 2 rue Pierre-Lemière
N° 5	Espace Jules Verne – Hall d'entrée Rue du Docteur Schweitzer
N° 6	Collège Sévigné – Salle de permanence 30 bis rue de Belfort
F L E R S 1	
N° 7	Collège Jean Monnet – Restaurant scolaire 193 rue de Domfront (entrée par l'Impasse François Fauvel)
N° 8	Institut de Formation en Soins Infirmiers – Salle Virginia Henderson 23 rue du Docteur Maubert
N° 9	Maternelle Les Vallées – Salle de motricité 107 rue du Mont-Saint-Michel
N° 10	DOJO – salle du Dojo Rue du Hariel
N° 11	Maison d'activités Saint Michel – Salle d'accueil 25 rue du Mont-Saint-Michel
N° 12	Elémentaire Victor Hugo – Restaurant scolaire 19 rue Victor-Hugo
N° 13	Centre Madeleine Louaintier – Hall d'entrée 3 square Delaunay

2 – CARTE ELECTORALE

La carte de couleur **BLEUE avec un bandeau tricolore** (identiques à celles éditées précédemment) a été distribuée en 2022 à tous les électeurs français.

Les ressortissants de l'Union Européenne inscrits sur la liste électorale complémentaire ont également reçu une nouvelle carte électorale de couleur **BLEUE avec un bandeau tricolore** mais **PRESENTANT UNE LIGNE DIAGONALE**.

Prière de détruire les anciennes cartes.

3 – CHANGEMENT D'ADRESSE

Les électeurs qui n'ont pas signalé leur changement d'adresse avant le 6 février 2026 demeurent inscrits pour ce scrutin à leur ancien bureau.

4 – CARTE EGAREE

Les électeurs qui auraient égaré leur carte pourront voter.

5 – PIECE D'IDENTITE

L'article R. 60 du Code Electoral rend **obligatoire**, dans les communes de plus de 1000 habitants et plus, la présentation de l'une des pièces d'identité ci-dessous :

- POUR LES ELECTEURS FRANÇAIS (ARTICLE 1^{er})

1. Carte nationale d'identité,
2. Passeport,
3. Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
4. Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
5. Carte vitale avec photographie,
6. Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
7. Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie,
8. Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
9. Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les Autorités militaires,
10. Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union Européenne »,
11. Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
12. Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L224-1 du code de la sécurité intérieure,

Ces titres doivent être en cours de validité à l'exception de la carte nationale d'identité ou du passeport qui peuvent être en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

- POUR LES RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPEENNE (ARTICLE 2)

- 1 Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité
- 2 Titre de séjour,
- 3 Un des documents mentionnés aux 4° à 12° de l'article 1er

Ces titres doivent être en cours de validité.

6 – RENSEIGNEMENTS –DEMARCHES

Pour tout renseignement concernant les élections, il convient d'appeler la Mairie au 02.33.64.66.26 ou de s'y présenter entre 8 h 15 et 12 h 15 ou 13 h 30 et 17 h 30, étant précisé qu'une permanence spéciale élections se tiendra les samedis 14 et 21 mars 2026, veilles du scrutin, de 9 h à 12 h 15.

Le jour des élections, le service Citoyenneté (Elections) assurera la permanence du bureau Central au Forum dont les lignes directes seront les : 06.85.74.94.26 et 06.85.74.97.74

La centralisation des résultats aura lieu **Salle de spectacles au Forum**, à partir de 19 h.

Fait à FLERS, le 4 mars 2026